

Conseil d'Administration du 8 Décembre 2017

Note de présentation du budget primitif 2018

A- Introduction

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République prévoit la présentation d'un rapport sur les orientations budgétaires du musée dans les 2 mois qui précèdent le vote du budget primitif. Ce rapport a été présenté lors du Conseil d'Administration du 27 Octobre 2017.

Suite à la présentation de ce rapport, vous est faite la proposition de budget primitif présentée ce jour. Le budget primitif qui suit tient compte, en termes de recettes de la poursuite de la gratuité de la Galerie du Temps, gratuité décidée dès l'ouverture du musée afin de rendre le plus accessible possible cet espace d'exposition.

Le budget prévisionnel est présenté sous la forme d'un budget principal ; le budget annexe est clôturé suite à la signature de la convention d'occupation et d'exploitation temporaires de la cafétéria.

B- Les dépenses de fonctionnement

1- L'organisation des expositions : 1 985 000 €

Le musée du Louvre-Lens organisera, comme chaque année, deux expositions temporaires dans la galerie d'expositions temporaires («L'empire des roses» et «Manières d'aimer»), le renouvellement d'œuvres de la Galerie du Temps et, pour la première fois, deux expositions dans le Pavillon de Verre.

La proposition budgétaire se décompose de la façon suivante :

- Expositions temporaires : 1 567 000 €
(pour mémoire, en 2017 le budget est de 1 700 000 €) ;
- Renouvellement d'œuvres dans la Galerie du Temps : 150 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 150 000 €) ;
- Pavillon de Verre : 200 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 100 000 €).

En complément de ce budget lié à l'organisation des expositions et qui comprend des dépenses de transport, d'assurance, d'aménagement muséographique, doit également être prévu un budget permettant la mise à jour des contenus du guide multimédia ainsi que

quelques dispositifs multimédia au sein des expositions temporaires. Le budget proposé est fixé à 68 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 67 800 €).

2- Les éditions : 114 000 €

Il est proposé d'inscrire un montant de 91 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 91 000 €) réservé à la réalisation des éditions en lien avec les expositions.

Il permettra :

- la réalisation du catalogue pour chaque exposition temporaire ;
- l'actualisation du guide de la Galerie du Temps ;
- les frais iconographiques pour la réalisation de ces ouvrages.

En complément de ce budget, doit également être prévu un budget permettant le paiement des droits d'auteurs pour 23 000 €.

3- La programmation du Centre de Ressources : 8 000 €

La programmation du Centre de Ressources s'adresse à tous les publics et comprendra :

- l'organisation de colloques,
- des événements à destination des adultes sous la forme de cours d'initiation à l'histoire de l'art ou sous la forme de rencontres régulières avec les professionnels des musées et de la recherche en histoire de l'art.

Le budget est estimé à 8 000 €. Pour information, le colloque sur l'art Qajars sera financé par un mécène du Louvre ce qui permet de maintenir le budget à ce niveau.

4- La restauration des œuvres : 8 000 €

Le programme de restauration des œuvres en lien avec les thématiques des expositions temporaires permettra de faire découvrir les métiers et les techniques de cette activité.

Le budget estimé à 8 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 8 000 €) permettra de financer l'intervention de restaurateurs et l'achat de consommables muséographiques. Pour information, le Louvre consacre un budget annuel de 50 000 € aux restaurations menées au musée du Louvre-Lens.

5- Les dépenses d'animations et d'activités culturelles : 167 500 €

• La Scène : 122 500 €

La Scène est en plein développement ; en effet, les initiatives en matière de communication et de marketing portent leurs fruits puisque les recettes augmentent.

• La médiation : 45 000 €

Outre l'achat de matériel pédagogique pour les ateliers, le musée envisage de développer sa politique de médiation par le développement de partenariats structurants. De plus, le service prendra dorénavant à sa charge l'impression des livrets. Il est proposé d'augmenter

le budget dédié à la médiation pour l'année 2018 (pour mémoire, en 2017 le budget est de 41 000 €).

6- La communication, le marketing et le mécénat : 706 000 €

Le marketing et le mécénat ne disposent que de budgets limités ; or, ces domaines permettent un réel effet levier budgétaire à moyen terme pour le musée.

Pour la communication et le marketing, il est envisagé d'inscrire en 2018 un montant de 656 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 656 000 €).

Le budget alloué au mécénat s'élève quant à lui à 50 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 24 000 €) afin de développer la politique de mécénat du musée. Ces crédits supplémentaires permettront notamment de développer des actions en faveur du Cercle Louvre-Lens Entreprises et des autres mécènes.

7- Les charges de personnel : 4 979 000 €

Les charges de personnel comprennent pour l'année 2018 :

- les salaires et charges du personnel permanent ;
- les frais de médecine du travail, de prestations sociales ;
- les frais de formation.

A ces dépenses, s'ajoutent celles concernant :

- les rémunérations des guides conférenciers ;
- les intervenants extérieurs (intermittents, conférenciers) ;
- la taxe sur les salaires.

8- Les dépenses de fonctionnement courant : 1 245 000 €

Les dépenses de fonctionnement courant comprennent les fluides, l'entretien du musée et du parc, les abonnements informatiques, téléphoniques, l'affranchissement, les assurances, les déplacements.

Il est proposé de réserver une somme de 1 245 000 € pour pourvoir à l'ensemble de ces dépenses (pour mémoire, en 2017 le budget est de 1 361 900 €).

9- Les dépenses de sous-traitance : 5 170 000 €

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration, les prestations de billetterie, d'accueil, de nettoyage, de sécurité-sûreté, de maintenance multi-technique et informatique sont externalisées.

Le budget global est estimé à 5 170 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 4 930 250 €) et se décompose de la façon suivante :

- Accueil-vente : 590 000 €
- Sécurité : 2 700 000 €

- Maintenance multi-technique : 1 073 000 €
- Maintenance informatique : 337 000 €
- Nettoyage : 470 000 €

La hausse du budget proposé par rapport à celui de 2017 s'explique de la manière suivante :

- La réouverture aux groupes à 9h au lieu de 10h ;
- La révision de prix des marchés ;
- La fin des marchés de maintenance financés initialement par la Région.

10- Les opérations d'ordre, les charges financières et exceptionnelles : 160 500 €

Les opérations d'ordre comprennent les amortissements des biens acquis par le musée. Cette somme n'intègre pas les amortissements des biens acquis par la Région, dont le transfert n'est toujours pas réalisé à ce jour ; il est proposé d'inscrire la somme de 150 000€. Les charges financières sont estimées à 500 € et les charges exceptionnelles à 10 000 €.

Pour mémoire, en 2017 le budget est de 210 500 €.

Ainsi détaillé, le montant total du budget nécessaire au bon fonctionnement du musée s'élève à 14 543 000 €.

C- Les recettes de fonctionnement

1- Les ressources propres

- La billetterie : 750 000 €

Les recettes de billetterie couvrent 8 mois de l'année, soit la durée des deux expositions temporaires.

- La Scène : 49 200 €

Dans l'hypothèse de la programmation évoquée et de la poursuite des actions de promotion, il est proposé d'inscrire 49 200 € de recettes.

- Visites Guidées-Ateliers : 330 000 €

Depuis l'ouverture du musée, les visites guidées et la fréquentation des ateliers, même si cela reste difficile de développer l'offre à destination des groupes adultes, permettent de confirmer leur succès.

- Les dons : 10 000 €

Suite à la mise en place d'un dispositif permettant de recueillir des recettes complémentaires, à savoir le don suggéré qui se présente sous les formes d'un billet mécène

et l'installation d'urnes dans le musée permettant un don plus spontané, les recettes issues des dons sont estimées à 10 000 €.

- Locations d'espaces : 180 000 €

Compte-tenu des réalisations 2017, il est proposé d'inscrire la somme de 180 000 € pour les recettes provenant des locations d'espaces et des parts fixes des occupations du domaine public.

- L'édition des catalogues : 30 000€

Il est proposé d'inscrire 30 000 € pour cette activité.

- Parts variables des occupations du domaine public : 50 000 €

Compte-tenu des réalisations 2017, il est proposé d'inscrire la somme de 50 000 € pour les recettes provenant des parts variables de conventions d'occupation du domaine public.

- Mécénat : 550 000 €

En 2018 se poursuivra le développement du Cercle Louvre-Lens Entreprise qui comprend aujourd'hui un peu plus de 40 membres et la recherche permanente de mécènes pour l'organisation des expositions.

Le budget proposé pour les recettes du mécénat s'établit à 550 000 € (pour mémoire, en 2017 le budget est de 430 700 €).

- Autres recettes : 104 000 €

Les « autres recettes » proviennent des remboursements d'une partie des chèques-déjeuner par le personnel et d'assurance du personnel, ainsi que d'écritures d'ordre budgétaires. Elles sont estimées à 104 000 €.

Le montant total estimé des ressources propres représente 2 053 200 € soit 14,12 % du montant total de dépenses estimé à 14 543 000 €.

2- Participation des collectivités territoriales pour le fonctionnement du musée

L'article 20 des statuts prévoit une participation des collectivités selon la répartition suivante : 8/10 à la charge de la Région Hauts-de-France, 1/10 à la charge du Département du Pas-de-Calais et 1/10 à la charge de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin.

En application de ces quotités et au vu du « reste à financer » qui s'élève à 12 489 800 € pour la section de fonctionnement, la participation 2018 des collectivités s'établirait comme suit :

Région Hauts-de-France	9 991 840 €
Département du Pas-de-Calais	1 248 980 €
Communauté d'Agglomération Lens-Liévin	1 248 980 €

Conformément au rapport d'orientations budgétaires et au souhait des collectivités, cette participation est stable par rapport à 2017.

D – La section d'investissement

Sur les 1 350 000 € d'investissements nécessaires, le musée peut autofinancer 150 000 € au budget primitif.

Ainsi, 20 000 € seront affectés au financement des immobilisations incorporelles (logiciels) et 105 000 € au financement des immobilisations corporelles (matériel informatique et aménagement).

Il est nécessaire de rappeler que, depuis l'ouverture du musée, il n'a pas été procédé au transfert comptable des biens mobiliers ; en l'absence de transfert, le musée n'a pas pu provisionner le budget nécessaire au renouvellement du matériel depuis 5 ans par le biais de l'amortissement.